# Le 21 septembre et le 13 octobre
# Mobilisons-nous à la hauteur de nos ambitions revendicatives

Forts de nos 200 manifestations du **12 septembre** pour lesquelles nous recensons plus 500 000 participants sur toute la France. La FTM-CGT vous invite à poursuivre la lutte et en l'amplifiant pour faire échouer les ordonnances Macron et défendre un Code du travail du XXIe siècle !

En effet, le gouvernement et le patronat poursuivent brutalement leurs projets visant à démanteler notre modèle social, notre Code du travail, nos conventions collectives et nombres de nos conquis sociaux…

Cela s'inscrit dans la continuité des attaques libérales de ces dernières années :

- **Loi de sécurisation de l'emploi (2013) ;**
- **Loi Macron / Loi Rebsamen (2015) ;**
- **Loi El Khomri (2016).**

Le gouvernement Macron veut tenter d'imposer de nouveaux reculs. Dans le même mouvement, depuis plus d'un an, l'UIMM veut rayer les conquis sociaux des conventions collectives qui régissent les droits des salariés de la métallurgie.

En 2016 déjà, des centaines de milliers de salariés se sont mobilisés au travers des 14 journées de manifestations nationales. Celles-ci ont permis de faire retirer plusieurs régressions sociales contenues initialement dans le projet de loi Travail.

## CONCERNANT LES ORDONNANCES MACRON

Si nous voulons faire reculer le gouvernement, conserver nos droits sociaux et imposer un Code du travail du XXIe siècle, les salariés doivent s'investir pleinement dans l'action et participer aux débrayages dans les entreprises.

## CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

Si nous voulons gagner une Convention Collective Nationale pour tous les Métallos avec des garanties sociales de haut niveau, il faut un rapport de forces à la hauteur de cette ambition.

Le projet gouvernemental *via* les ordonnances et la volonté patronale, *via* les négociations des conventions collectives, poursuivent le même objectif : faire reculer les droits et les conquis sociaux. Il nous faut absolument mener ces deux luttes, l'une générale et l'autre au sein de la Métallurgie. Par conséquent, il faut se battre contre les ordonnances et contre les projets régressifs de l'UIMM car ils ne font qu'un.

Dans les entreprises, intervenir pour son salaire, ses conditions de travail, son emploi, le temps de travail, l'égalité professionnelle est une nécessité mais c'est aussi, se mobiliser pour une Convention Collective Nationale de haut niveau et également pour un Code du travail du XXIe siècle. En conséquence, La FTM-CGT appelle l'ensemble de ses syndicats, de ses syndiqué-es et des salariés à préparer puis participer aux deux échéances à venir :

Le **21 septembre** à l'appel, entre autre, de la CGT contre la remise en cause du Code du travail *via* des ordonnances et exiger des droits protecteurs pour tous les salariés.

Le **13 octobre** à l'appel de la FTM-CGT, rendez-vous à 13 heures à Porte-Maillot (Paris) pour se rendre devant le siège de l'UIMM afin de s'opposer aux reculs que tente de nous imposer le patronat de la branche et obtenir une Convention Collective Nationale de haut niveau social unifiant tous les salariés de la métallurgie.

*Montreuil, le 15 septembre 2017*